

**Conseil Exécutif du 8 juillet 2011**

**DELIBERATION N°177/2011**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE  
AU FRANCOFORUM – INSTITUT DE LANGUE FRANCAISE**

**LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 ;
- VU** la délibération n°59/2011 du 29 mars 2011 et notamment son article 3, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 dans la limite des crédits inscrits au chapitre 65 ;
- VU** la délibération n° 134/2011 du 1<sup>er</sup> juin 2011 du budget supplémentaire 2011 – Budget Principal - et notamment son article 3, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Supplémentaire 2011 – Budget Principal - dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65 ;
- VU** la convention conclue avec le Francoforum – Institut de Langue Française en date du 09 mars 2011 et approuvée par délibération n° 12-2011 du 24 février 2011 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

**ARTICLE 1** : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'attribuer une subvention complémentaire de 105 000 € au Francoforum – Institut de Langue Française - au titre de l'année 2011, pour son fonctionnement général.

**ARTICLE 2** : Le Conseil Exécutif Territorial autorise la Vice-Présidente du Conseil Territorial à signer l'avenant n° 1 ci-annexé, à la convention conclue avec le Francoforum – Institut de Langue Française ;

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2011 – Chapitre 65 - Nature 6574 – Fonction 91- ligne de crédit 7487.

**Adopté**

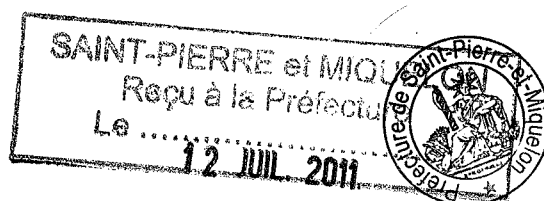
4 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 4  
Membres votants : 4

**La Vice Présidente,**



Signature of Françoise Letournel over a circular stamp of the Conseil Exécutif Territorial.

**Françoise LETOURNEL**



**Approuvée en Conseil Exécutif du 8 juillet 2011**

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE  
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2011 AU FRANCOFORUM  
INSTITUT DE LANGUE FRANCAISE**

**AVENANT N° 1**

**ENTRE :**

L'association du Francoforum, représentée par son Président,

**D'UNE PART,**

**ET :**

La Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, représentée par sa 1<sup>ère</sup> Vice Présidente,

**D'AUTRE PART,**

**VU** la convention d'attribution d'une subvention au Francoforum – Institut de Langue française, datée du 09 mars 2011 ;

**VU** la demande de l'association ;

**VU** la délibération n°177/2011 du 8 juillet 2011 attribuant une subvention complémentaire au Francoforum – Institut de Langue Française, au titre de l'année 2011 et autorisant la 1<sup>ère</sup> Vice Présidente du Conseil Territorial à signer l'avenant n°1 à la convention du 09 mars 2011 ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :**

Pour l'année 2011, la Collectivité alloue une subvention complémentaire de 105 000 € au Francoforum – Institut de Langue Française pour son fonctionnement général.

**ARTICLE 2 :**

La subvention complémentaire de 105 000 € sera versée dès signature du présent avenant.

**ARTICLE 3 :**

Le versement de la subvention complémentaire est imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 91, ligne de crédit 7487.

Fait à Saint-Pierre, le  
*(en 2 exemplaires originaux)*

**Le Président du Francoforum**

**Pour le Président et par délégation,  
La Vice Présidente,**

**Stéphane ARTANO**

**Françoise LETOURNEL**

Conseil Exécutif du 8 juillet 2011

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE  
AU FRANCOFORUM – INSTITUT DE LANGUE FRANCAISE -  
AU TITRE DE L'EXERCICE 2011**

Dans le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 105 000 € à l'association du Francoforum.

Par délibération du 24 février dernier, une première subvention d'un montant de 200 000 € a été allouée à l'association, le complément proposé porte la subvention annuelle de fonctionnement 2011 à 305 000 €.

Je vous demande de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention financière annexé au projet de délibération.

La dépense sera prélevée au chapitre 65 du budget territorial, nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Vice-Président,**

A circular stamp with the text "LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON" around the perimeter. In the center, it says "COMMISSION FRANCOFORUM". A handwritten signature, "Gérard Briand", is written across the stamp. Below the stamp, the name "Gérard BRIAND." is printed in bold.

**Gérard BRIAND.**